



Assemblée Générale du 7 mars 2015. Rapport moral et financier 2014

L'Assemblée Générale de l'association Robin des Bois s'est tenue le samedi 7 mars 2015 au siège de l'association 14 rue de l'Atlas à Paris 19^{ème} après invitation de l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation conformément aux statuts.

I - Rapport moral

Les communiqués de presse diffusés durant l'année sont listés en annexe 1 et sont tous disponibles sur le site internet de Robin des Bois (www.robindesbois.org).

Animaux et végétaux

1- Trafic d'espèces animales menacées d'extinction

4 bulletins du trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'espèces menacées « A la Trace » / « On the Trail » ont été réalisés et publiés en 2014 (n°3 à 6). Les premiers numéros faisaient 80 pages environ, les 3 derniers se stabilisent à 130 pages. Il a été décidé de ne pas dépasser cette pagination. « A la Trace » couvre les espèces marines animales (poissons, hippocampes, concombres de mer, mammifères, tortues ...), les reptiles (tortues terrestres, serpents, crocodiles...), les sauriens, les insectes, les oiseaux, les pangolins, les primates, les ours, les félins, les rhinocéros et les éléphants. L'objectif de « A la Trace » est de compiler, de vérifier, d'analyser les événements de braconnage et de saisies d'espèces animales menacées d'extinction et de leurs parties, de dégager des statistiques et les tendances du trafic. Le dernier numéro relate et analyse 580 événements. Chaque publication dresse aussi le portrait d'une espèce animale éteinte. « A la Trace » s'installe, recueille des avis favorables d'institutions ou d'ONG travaillant en particulier en Afrique, en Asie et en Europe. Les bulletins sont aussi une source documentaire importante pour les médias. « A la Trace » représente un travail considérable et continu exigeant au plus fort de la réalisation, c'est-à-dire environ 1 mois avant la parution, la participation de 11 personnes salariées ou bénévoles (documentation, rédaction, illustration, cartographie, mise en page et traduction).

[Numéro 6 \(pdf - 134 pages. 5,6 Mo\) du 1er juillet au 30 septembre 2014](#)

[Numéro 5 \(pdf - 132 pages. 7,44 Mo\) du 1er avril au 30 juin 2014](#)

[Numéro 4 \(pdf - 112 pages. 6,4 Mo\) du 1er janvier au 31 mars 2014](#)

[Numéro 3 \(pdf - 80 pages. 4,3 Mo\) du 1er octobre au 31 décembre 2013](#)

En complément de « A la Trace », Robin des Bois a publié des communiqués de presse sur la promotion de la fauconnerie par l'équipe de football du Paris Saint Germain/Qatar, sur l'incendie d'un marché de gros de Nouveaux Animaux de Compagnie dans le département du Tarn et sur le trafic de viande de brousse et le risque sanitaire Ebola. La fin de l'année a été saluée par 2 bonnes nouvelles concernant la trêve pour les baleines en Antarctique et l'envoi en camps de remise en forme de 88 éléphants domestiques dans l'Etat du Tamil Nadu en Inde.

Le 6 février 2014, 3,4 tonnes d'ivoire illégal saisis par les autorités françaises ont été broyées au pied de la Tour Eiffel après une campagne de plusieurs mois de Robin des Bois. La destruction s'est faite en 2 phases : broyage puis incinération. Un mois avant, l'association avait salué dans un communiqué de presse la destruction d'ivoire illégal en Chine.

Robin des Bois a contribué à la rédaction de 2 communiqués communs avec des ONG internationales demandant l'interdiction du commerce de l'ivoire et la destruction des stocks d'ivoire saisis.

En avril 2014, l'association a répondu à la consultation de la Commission Européenne visant à structurer la lutte contre le trafic des espèces menacées.

En mai 2014, Robin des Bois a dénoncé les ventes importantes d'ivoire brut (défenses) par Cannes Enchères: « La Côte d'Azur ne doit pas devenir le supermarché de l'ivoire et le rendez-vous des courtiers et amateurs du monde entier ».

2- Baleines

En 2013, Robin des Bois avait publié 8 notes d'information sur la requête de l'Australie devant la Cour Internationale de Justice contre la chasse scientifique du Japon en Antarctique. En mars 2014, Robin des Bois a salué l'arrêt de la Cour déclarant que le programme de chasse scientifique dans l'Océan Austral tel qu'il est conçu et mené par le Japon entraîne un nombre disproportionné de captures et de morts. Cette décision a entraîné la suspension des activités baleinières du Japon pour la saison de chasse 2014-2015. Dès septembre 2014, en conclusion de la 65^{ème} Commission Baleinière Internationale, Robin des Bois s'est réjoui du fait que la flotte baleinière japonaise et ses harpons ne sillonneront pas l'Océan Austral à la fin de l'année.

3- Poissons

Un communiqué prolongeant celui de 2012 a protesté contre l'extension du chalut électrique en mer du Nord autorisé par la Commission pêche de l'Union Européenne. Cette technique vise les soles dans la mer du Nord et la Manche. Robin des Bois a été invité aux Assises de la pêche et de produits de la mer à Lorient au mois de juillet et durant le séminaire Protechmar à Paris en octobre 2014. A cette occasion, le Président de l'association a exhorté les pêcheurs et la filière à être écologistes avant les écologistes et à être unis. Il a aussi déploré que les opposants à la pêche profonde ne proposent pas d'alternatives crédibles pour les bateaux et les équipages. Les palangres pêchent les tortues, les requins, les oiseaux. Il a aussi été dit à cette occasion que les pêches de loisirs en mer et à pied sur l'estran devaient être freinées, encadrées et selon les lieux et les saisons interdites.

4- Flore

« A la Sainte Catherine, tout bois part en Chine », l'association a publié le 25 novembre un communiqué incendiaire sur l'exportation des grumes de chênes et autres feuillus ou résineux depuis la France vers la Chine. Une heure après l'Office National des Forêts a publié un communiqué qui n'a convaincu et trompé personne. Une question écrite a été posée à la suite par un député du Sud de la France à la Ministre de l'écologie.

Grands travaux

L'association a réclamé l'abandon du projet de barrage de Sivens dans le département du Tarn et listé 4 retours d'expérience tirés de projets anciens visant à maîtriser ces projets le plus souvent surdimensionnés et obsolètes tant les temps de maturation et de bouclage des budgets sont longs. Quand le projet en est au stade de la réalisation, il ne correspond plus aux besoins de l'économie et ne prend pas en compte les évolutions politiques et de la société civile.

Industrialisation de la mer

L'année 2014 a été jalonnée par 5 notes d'information accompagnées de cartographies et par des échanges téléphoniques avec l'OIAC (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) et ses experts concernant la destruction des composants des munitions chimiques syriennes à bord d'un navire usine de l'US Navy, le *Cape Ray*. La principale motivation de cette campagne a été d'éviter une contagion de destruction de déchets dangereux en mer conformément à la position de Robin des Bois hostile à l'industrialisation de la mer. D'autres méthodes de destruction ont été évoquées dans nos publications. Ces notes d'information ont toutes été publiées simultanément en français et en anglais. Le seul allié de Robin des Bois dans cette campagne a été un groupement d'universitaires grecs. L'association s'est appuyée sur sa culture gestion des déchets de guerre (cf. page 6).

Deux communiqués critiquant les méthodes de propagande et la précipitation dans l'implantation des méga-usines éoliennes au long de la façade atlantique ont été diffusés. Ils présentent les risques et incertitudes occultées par les syndicats des énergies renouvelables et les promoteurs qui sont les mêmes que dans l'industrie nucléaire.

Dragage

Robin des Bois poursuit ses efforts pour une modernisation de la réglementation applicable aux immersions de boues de dragages. Les niveaux de contamination aux PCB acceptables dans les boues immergées ont été diminués ; après une période transitoire de 5 ans ils devraient l'être d'avantage. Le guide sur les études d'impacts des immersions de boues de dragage auquel l'association a contribué a été publié en 2014¹. Au sein du groupe de travail ministériel sédiments, Robin des Bois travaille à un élargissement des polluants à prendre en compte dans les études d'impacts (bromés, résidus médicamenteux, nitrates ...) et à la prise en compte du lien entre les planctons toxiques et les immersions de boues de dragage. Environ 80 millions de tonnes de boues de dragage extraites des ports de commerce, de pêche et de plaisance sont clapées (immergées) chaque année dans les eaux côtières.

Robin des Bois a mis en évidence l'illégalité de la procédure administrative préalable à l'immersion de 35.000 m³ de boues issues du port d'échouage de Pornichet et a obtenu en référé devant le Tribunal Administratif de Nantes la suspension des travaux en décembre 2014. Une grande première qui va inciter les ports à plus de précaution et de rigueur dans la gestion des boues de dragage. Robin des Bois a mené cette procédure par ses propres moyens avec l'aide d'un stagiaire avocat.

En automne, une drague a chaviré dans le port de Dielette, annexe de la centrale nucléaire de Flamanville. Cet évènement a été l'occasion pour Robin des Bois de souligner les risques pour la sécurité nucléaire des opérations de dragage dans les bassins d'accalmie des réacteurs. La drague, la *Prins IV* contenait une vingtaine de tonnes de gasoil.

Sécurité maritime

Deux communiqués ont souligné l'insuffisance des moyens de remorquage et de sauvetage de navires de commerce en Bretagne et au Pays Basque. Dans ce dernier cas l'accent a été mis sur les carences des chantiers de démantèlement quand les cargos s'échouent sur le rivage. Un parallèle a été fait entre l'échouage du *TK Bremen* en décembre 2011 et celui du *Luno* en février 2014. Au sujet du *TK Bremen*, la plainte déposée par Robin des Bois sans l'intermédiaire d'un avocat suit son cours. Des observations complémentaires ont été demandées par les juges en charge du dossier.

En février 2014, la perte d'environ 500 conteneurs dans le Golfe de Gascogne par le *Svendborg Maersk* un porte-conteneurs danois a fait l'objet d'une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, pollution et abandon de déchets. Pour consolider cette plainte avec constitution de partie civile, un

¹ <http://www.eau-mer-fleuves.cerema.fr/etudes-et-documents-a191.html>

dépôt de 2000 euros devant le Tribunal a été effectué courant février 2015 ; au départ le doyen des juges du tribunal de Brest réclamait une consignation de 5000 euros mais l'avocat de Robin des Bois a réussi à abaisser cette somme à 2000 euros devant la Cour d'Appel de Rennes.

Le 31 décembre, l'association a dressé en urgence le profil du *Blue Sky M*, un vieux cargo où entre 2007 et 2014 115 déficiences ont été relevées, qui aurait dû depuis longtemps partir à la casse et qui a été utilisé pour le transport vers l'Union Européenne de plusieurs centaines de migrants originaires du Moyen-Orient. Cette réaction a préfiguré d'autres communications de Robin des Bois sur le transport de migrants à bord de transporteurs de bétail début 2015.

Marées noires

Les arrivages diffus d'hydrocarbures sur la façade atlantique en février 2014 ont été l'occasion pour Robin des Bois de mettre en avant la non application de 2 engagements pris sous son impulsion dans le cadre du Grenelle de la Mer sur la sécurisation des épaves polluantes et, si nécessaire du point de vue de la protection de l'environnement et de la sécurité maritime, sur leur enlèvement.

A la fin de l'année, l'association a recommandé l'envoi d'une mission du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) pour aider le Bangladesh dans la résorption d'une grosse marée noire dans la mangrove des Sundarbans. Cette demande a été entendue et deux experts du CEDRE ont été missionnés sur place.

Démolition des navires

Au tout début de l'année 2014, un bilan résumé des activités de démantèlement des navires partis à la casse en 2013 a été réalisé. 4 numéros du trimestriel d'information et d'analyses sur la démolition des navires « A la Casse » (n°34, 35, 36 et 37) ont été publiés en 2014. « A la Casse » / « Shipbreaking » dans sa version anglaise dresse le panorama mondial des navires de commerce et militaires démolis pour la plupart en Asie, même lorsqu'il s'agit de navires construits en Europe et exploités par des intérêts européens. « A la Casse » notamment dans sa version anglaise est un succès éditorial mondial. Il est alimenté par plusieurs sources du shipping international, par des informateurs passionnés et assidus. Les investigations sont réalisées ou coordonnées par une collaboratrice salariée de Robin des Bois qui rassemble également les meilleures illustrations.

[A la Casse n°38 - navires partis à la casse du 1° octobre au 31 décembre 2014. pdf 73 pages, 6,8 Mo](#)

[A la Casse n°37 - navires partis à la casse du 1° juillet au 30 septembre 2014. pdf 64 pages, 6 Mo](#)

[A la Casse n°36 - navires partis à la casse du 1° avril au 30 juin 2014. pdf 69 pages, 5,5 Mo](#)

[A la Casse n°35 - navires partis à la casse du 1° janvier au 31 mars 2014. pdf 62 pages, 7 Mo](#)

L'année 2014 a aussi été marquée par les alertes sur « l'océanisation », c'est-à-dire l'immersion volontaire d'un cargo immobilisé depuis 4 ans en Martinique, le *Cosette*. A l'occasion du numéro 35 de « A la Casse », il a été découvert par nos spécialistes que le *Cosette* était l'ex-*Zanoobia*, un des cargos impliqués en 1988 dans la tentative d'exportation de déchets dangereux européens vers les pays dit du tiers-monde. Malgré l'engagement n°9 du grenelle de la Mer concernant le développement d'une filière de démolition et de recyclage des navires en métropole mais aussi dans les territoires ultramarins, le *Cosette* a finalement été sabordé au large de la Martinique par 2500m de fond après un nettoyage sommaire au milieu du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins et du projet de Parc Naturel Marin dans la mer des Caraïbes. Cette affaire du *Cosette* a profondément marqué la Martinique et resserré les liens entre des associations et des élus insulaires et Robin des Bois. Deux sénateurs ont posé à ce sujet des questions écrites au Ministère de l'écologie.

En été, Robin des Bois a rendu hommage aux autorités italiennes qui ont ordonné le remorquage de l'épave du *Costa Concordia* en direction du port de Gênes et aux sociétés de sauvetage qui sont venues à bout d'une opération complexe de relevage.

Risques industriels

En été 2014, une rupture de canalisation de pétrole brut exploitée par Total dans la réserve naturelle de la Seine a provoqué un épandage de plusieurs centaines de tonnes. Cet évènement a mis en danger d'autres canalisations voisines transportant des substances explosives et souligne encore une fois le vieillissement des réseaux souterrains. Une plainte a été déposée par Robin des Bois, sans avocat, contre Total pour pollution des milieux aquatiques.

Sites pollués

1- Anciennes usine à Gaz

Robin des Bois a réalisé en 1994 un inventaire des sites pollués par les usines à gaz et ce travail est toujours utile aux particuliers ou aménageurs. En 2014, une nouvelle alerte est survenue sur l'ex usine à gaz de Saint Malo. Les riverains se sont rapprochés de Robin des Bois. Un communiqué a énuméré les différentes lacunes du chantier d'assainissement et critiqué la reconversion du site en tribunal sans dépollution des eaux souterraines et sans prendre en compte les risques pour les riverains en phase chantier et par la suite pour les usagers.

2- Loi Alur pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Robin des Bois s'est fortement mobilisé avec d'autres membres du groupe sites pollués du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques, malgré la réticence ou l'indifférence du Ministère du logement, pour que la Loi Alur adoptée en mars 2014 comporte des dispositifs facilitant d'une part l'information des aménageurs et des usagers sur les pollutions des sols et sous-sols urbains et d'autre part la dépollution des friches industrielles avant reconversion en habitats ou autres activités.

3- PCB (Polychlorobiphényles)

Le travail de veille en vue de la mise à jour de l'inventaire des sites terrestres ou aquatiques pollués aux PCB (dernière version publiée en 2013) est régulier. Cet inventaire est une source d'informations très consultée sur le site internet de l'association. Une représentante de Robin des Bois a été invitée par le gouvernement tunisien à deux journées d'information sur les PCB et a effectué une présentation des sources de contamination, des impacts sanitaires et environnementaux et de la complémentarité du rôle d'un gouvernement et d'une ONG dans le cas français.

Déchets

1- Recyclage

Quatre dérives du recyclage des déchets ont été avec constance pendant toute l'année mises en avant. La première dans un village de Haute-Loire dont la sécurité et la qualité de vie sont minées par des stocks importants et grossissants de plastiques mélangés qu'une entreprise en difficultés financières ne parvient pas à transformer en granulés de plastique recyclé. La deuxième concerne l'abandon dans la Sarthe de 20 à 25.000 tonnes de déchets dangereux issus du broyage de postes de télévision réformés. La troisième concerne l'abandon par CITRON (Centre International de Traitement des Ordures Nocives) d'environ 120.000 t de déchets dangereux accumulés de 1998 à 2010, date de la mise en liquidation judiciaire. CITRON prétendait pouvoir transformer ces déchets dont des piles et d'autres dispositifs au mercure en produits. L'assainissement partiel du site de CITRON dans la banlieue du Havre va coûter au minimum 17 millions d'euros aux contribuables. Des reportages photos et une vidéo de Robin des Bois illustrent ces trois scandales. La quatrième intervention de Robin des Bois a été faite en Seine-et-Marne. Elle a décidé la préfecture à ordonner la mise en sécurité d'environ 3000 tonnes de déchets dangereux qu'un prestataire aujourd'hui mis en liquidation judiciaire a entassé et abandonné tout en s'étant engagé à éliminer ou à faire recycler ces déchets.

2- Déchets ménagers

Robin des Bois a contribué malgré les résistances initiales du Ministère de l'écologie et des industriels à l'intégration dans le projet de Loi pour la transition énergétique d'un amendement relatif à la réversibilité des décharges historiques et à l'éventuel recyclage des déchets anciens comme les métaux, les bois, les plastiques ...

3- Déchets de guerre

L'association a publié un nouvel inventaire des découvertes et dépôts anciens de déchets de guerre dans les régions Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou Charentes et Aquitaine couvrant les années 2008 à 2013. Cet inventaire diffusé au moment des commémorations du débarquement alliés en Normandie était accompagné d'une typologie des principales munitions et des risques sanitaires et environnementaux associés. La problématique des décharges sous-marines de munitions au long du littoral français a elle aussi été présentée. Ces travaux ont reçu une attention internationale et Robin des Bois a été sollicité par des médias français, allemands, italiens et japonais au moment des commémorations du début de la 1^{ère} Guerre Mondiale. De nombreuses visites de terrain ont été réalisées notamment autour de Verdun et sur le lieu dit « la Place à Gaz » pour montrer la persistance des munitions conventionnelles et chimiques.

4- Lâchers de ballons

Depuis 2007, Robin des Bois informe le public et les autorités sur les dangers différés des lâchers de ballons dans l'atmosphère. En 2014, 4 communiqués et lettre ouverte ont développé cette campagne à l'occasion d'un lâcher depuis un bateau en Méditerranée par les enfants d'une école primaire et de lâchers pour les commémorations de la grande guerre et de la destruction du Mur de Berlin. Une plainte a été déposée sans l'intermédiaire d'un avocat à l'encontre du maire de Reims (2000 ballons lâchés) pour abandon de déchets ; cette plainte est en cours d'instruction.

Toutes les préfectures de départements ont été destinataires en août 2014 d'un courrier demandant l'arrêt des lâchers de ballons et détaillant les fondements juridiques et environnementaux de cette requête. Les réponses sont disparates, certains départements comme le Loiret ont pour principe de refuser les demandes d'autorisation de lâchers sauf évènement exceptionnel. D'autres n'hésitent pas à invoquer les libertés constitutionnellement garanties !

5- Déchets post-catastrophe

A été poursuivie la diffusion des guides « Réduire les risques et les déchets » inondation, cyclones, feux de forêts, séisme et incendie industriel rédigés par Robin des Bois et publiés par le Groupe d'Expertise et d'Information Déchets post-catastrophe en 2013. Robin des Bois a été invité à effectuer une présentation sur la gestion des déchets en post-crise lors de la journée du réseau Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) piloté par Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI). Le guide opérationnel « Prévention et gestion des déchets issus de catastrophes naturelle : de l'anticipation à la gestion » de la Direction Générale de la Prévention des Risques auquel Robin des Bois a contribué est paru en juin 2014. En octobre 2014, l'association a sollicité le préfet du Gard pour qu'il facilite le retrait et le traitement rapides des déchets consécutifs aux inondations. Tout début 2015, Robin des Bois a demandé par courrier aux autorités l'arrêt immédiat des brûlages en haut de plage de déchets accumulés suite aux inondations de novembre et décembre 2014 dans la région Languedoc-Roussillon.

6- Stockage géologique

Un parallèle a été établi entre le site de stockage géologique de déchets dangereux dit Stocamine près de Mulhouse dont l'exploitation a été interrompue en 2003 et le projet de stockage géologique de déchets radioactifs dit Cigéo au confins de la Meuse et de la Haute-Marne. Il était prévu qu'à la fin de l'exploitation de Stocamine il serait possible de procéder à l'enlèvement des déchets si des inquiétudes environnementales ou sanitaires survenaient. Les conditions accidentelles de la fermeture de Stocamine imposent la réversibilité des stockages de déchets. Le ministère de l'écologie et ses services techniques tentent d'imposer un retrait partiel des déchets en mettant en

avant des raisons techniques et financières. Le principe de réversibilité n'est pas respecté pour Stocamine ce qui décrédibilise Cigéo puisque la réversibilité du stockage des déchets radioactifs est présentée comme un élément majeur du projet.

7- Déchets HCB (hexachlorobenzène)

Robin des Bois a été consulté au sujet de l'éventuel traitement en France des déchets de HCB entreposés depuis 1991 sur le site de Botany, à 8 km de Sydney. Après une visite de site et des recherches documentaires en Australie et au niveau international, il avait été préconisé qu'une quantité expérimentale d'un maximum de 100 t représentant toutes les catégories de déchets soit traitée en France dans un incinérateur de déchets dangereux. Un maximum de précautions avait été requis en particulier sur le segment transport maritime pour réduire les risques. Il avait été aussi prévu qu'en cas de faisabilité confirmée, d'autres chargements soient acheminés sur une période de 5 à 6 ans pour résorber le stock historique actuellement soumis aux agressions externes d'origine naturelle ou industrielle dans un milieu urbanisé. Malgré toutes les précautions et notamment l'évitement d'un stock tampon en France, le Ministère de l'écologie a balayé cette option. Un an après, aucune autre solution n'a été mise en œuvre.

Radioactif

1- Radium

Dans le prolongement de la chasse aux sites radium en France, une cartographie a été réalisée sur les sites radium dans le Jura Suisse mitoyen de la Franche-Comté. L'industrie horlogère franco-suisse a produit au moins 113 sites pollués au radium. Ils sont encore aujourd'hui radioactifs. Robin des Bois souhaite que la France et la Suisse coopèrent dans l'assainissement de ces sites et que chacun des pays ouvre un centre de stockage des terres, planchers, plomberie, gravats et meubles contaminés au radium. Un autre élément radioactif est parfois cherché et trouvé dans ce repérage des sites horlogers : le tritium.

2- Transport de déchets nucléaires

Le départ de feu dans un cargo transportant des déchets nucléaires entre l'Ecosse et la Belgique a permis à Robin des Bois de souligner encore une fois la mauvaise qualité ou le mauvais état des navires utilisés en routine pour ce genre de trafic. Le navire *Parida* a dérivé pendant plusieurs heures au point de se rapprocher dangereusement d'une plate-forme pétrolière.

3- Energie nucléaire

Aussitôt après le déclenchement de la guerre civile en Ukraine en avril 2014, Robin des Bois a alerté les autorités de sûreté nucléaire, la presse et l'opinion publique sur les risques de pertes de contrôle des nombreux réacteurs nucléaires ukrainiens et sur les risques d'incendie dans les forêts radiologiquement contaminées autour de Tchernobyl qui étant donnée la déliquescence des pouvoirs publics ukrainiens sont très mal surveillées. Ce communiqué remarquable a été remarquablement ignoré.

Chez vous

Robin des Bois agit sur le plan national et international. Nous avons aussi une action de proximité. Courant 2014, ont été reçues depuis toutes les régions au moins 30 demandes d'aide de la part de particuliers ou d'usagers de lieux publics et privés exposés à la créosote et à d'autres produits de traitement de bois et de traverses de chemin de fer. Certains dossiers sortent de l'ordinaire comme cette collaboratrice d'un Museum d'Histoire Naturelle exposée avec des collègues à des vapeurs de créosote servant à la conservation de milliers de boîtes d'insectes de collection.

Une dizaine de sollicitations concernent des abattages d'arbres remarquables ou d'alignements et des défrichages préalables à des pistes de sport de loisirs.

Une vingtaine d'appels à l'aide concernent des extensions ou des créations d'emprises de traitement des déchets, des transformateurs au PCB ou présumés tels, des décharges sauvages, des enfouissements de gravats ou de cadavres d'animaux, des rejets liquides dans les milieux naturels, des décharges sauvages de déchets du bâtiment, d'épaves de voitures, de pneus.

Les alertes aux lâchers de ballons font aussi partie du quotidien de Robin des Bois.

Les demandes de renseignements sur les pollutions de sol provenant d'acquéreurs potentiels de maisons ou de terrains à usage résidentiel sont régulières. Dans le même domaine mais plus rarement, nous recevons des appels de particuliers qui viennent d'acheter des biens immobiliers et qui découvrent sur le tard des pollutions.

Dès 2011, Robin des Bois avait saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail sur les risques sanitaires des technologies 3DS. Un deuxième avis de l'ANSES confirme les dangers pour le système visuel des enfants et des adolescents ou d'autres catégories de populations de l'exposition aux techno-systèmes 3DS. Attention les yeux.

Lien vers l'avis de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/documents/AP2011sa0334Ra.pdf>

Une représentante de Robin des Bois a participé à une réunion d'information sur le dispositif national de mesure de champ électromagnétique ; l'association de par son agrément est habilitée à recevoir des particuliers des demandes de mesure d'exposition et à les transmettre après examen à l'Agence nationale des fréquences.

Il faut beaucoup de temps pour résoudre ou aider à résoudre des problèmes divers et parfois inattendus qui peuvent paraître insignifiants à l'échelle de la planète et qui sont très importants à l'échelle d'une famille ou d'un village ou d'un individu. Quelques unes d'entre elles arrivant au mauvais moment ou mal documentées passent malheureusement à la trappe mais dans l'ensemble elles sont prises en compte dans des délais raisonnables de quelques semaines à quelques mois, plus vite s'il y a urgence, et les interventions de Robin des Bois auprès des parties prenantes, des Maires, des Préfets, des services de l'Etat sont utiles.

Commissions, auditions, conseils d'administration, groupes de travail

Toutes ces activités sont bénévoles. La participation de représentants de Robin des Bois à des instances de concertation ou de gestion est une part de son travail. Elle nécessite une préparation et un suivi. Elle permet à l'association de défendre ses positions auprès de l'Etat et de ses différents services et à l'Etat de pallier la diminution des ressources humaines dont il dispose dans le domaine de la protection de l'environnement et de la santé publique.

En 2014, Robin des Bois a participé à 8 réunions du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques. Le CSPRT est consulté sur des projets législatifs ou réglementaires relatifs aux installations classées, c'est-à-dire les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques, de provoquer des pollutions et des nuisances, pour la sécurité et la santé des riverains et pour l'environnement. L'avis du Conseil est obligatoire sur les projets d'arrêtés de prescriptions générales relatifs aux installations classées, aux Installations Nucléaires de Base (réacteurs nucléaires, sites de traitement de déchets radioactifs ...) et aux canalisations de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures ...). Les comptes-rendus du CSPRT sont disponibles en ligne sur le site du Ministère de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Comptes-rendus-des-seances-du.html> La présence de Robin des Bois au sein du CSPRT auquel participent des syndicats salariés ou patronaux, les services de l'Etat, des juristes, des élus (quand ils viennent) permet des avancées modestes ou substantielles telles que l'éloignement des habitations vis-à-vis

d'installations comme les centrales à béton et les sites de la filière déchets, ou des raccourcissements de l'échéance de fermeture totale des pressings utilisant du perchloréthylène. En 2014 Robin des Bois a en particulier contribué aux débats concernant les stockages de déchets inertes, les installations temporaires de transit de déchets, le périmètre du régime enregistrement, l'information des citoyens sur les polluants et rejets, les stockages de gaz inflammables liquéfiés, la géothermie et les déchets radioactifs. Il arrive aussi que Robin des Bois et à travers lui l'ensemble de la communauté environnementale subisse une bonne claque comme le renouvellement de la dérogation permettant d'injecter des déchets liquides dans une cavité géologique autour de Lacq (Tarn et Garonne).

L'association a participé à plusieurs réunions du groupe de travail du CSPRT dédié aux élevages agricoles et du groupe de travail du CSPRT dédié aux sites et sols pollués. Ces réunions sont positives dans la mesure où à l'écart des postures officielles elles permettent des rapprochements, des compréhensions, des compromis, des dialogues qui dans la plupart des cas malheureusement ne survivent pas dans la vie publique et médiatique.

Robin des Bois est membre du Comité Technique des sites pollués placé sous la responsabilité de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Cette instance conseille l'ADEME dans la gestion des sites pollués historiques. Seuls les dossiers dépassant 500.000 euros d'investissement sont soumis au Comité. Des dossiers spectaculaires et très coûteux (Cf. CITRON au Havre) ou très difficiles à résoudre comme les blanchisseries industrielles dont les sous-sols sont pollués aux solvants chlorés sont examinés et font l'objet d'un suivi. Il est malheureusement constaté que le budget de l'assainissement des sols et sous-sols pollués qui a été une activité et une compétence majeure de l'ADEME est en diminution alors que la désindustrialisation révèle de plus en plus de bâtiments et de terrains sinistrés dont les responsables sont défaillants.

La Commission Consultative sur le Statut de Déchets (CCSD) s'est réunie à 3 reprises, 3 occasions pour Robin des Bois d'argumenter, si nécessaire, contre la transformation artificielle de déchets en « produits » par le biais d'arrêtés ministériels. Les pressions des producteurs et recycleurs de déchets sont très fortes et ont malheureusement conduit à « sortir du statut de déchets » les broyats d'emballages en bois et de bois de démolition à usage de combustibles, malgré les risques de contamination de l'environnement par la combustion de bois traités au CCA (Cuivre-Chrome-Arsenic) et à d'autres adjuvants ou souillés par des produits chimiques et des hydrocarbures.

Robin des Bois a « animé » les débats de 7 réunions du Conseil National des Déchets. Ce Conseil est consulté facultativement par le Ministère de l'écologie sur la politique générale et les textes législatifs et réglementaires relatifs aux déchets. En 2014, les réunions ont été essentiellement consacrées au volet Economie circulaire du projet de loi sur la transition énergétique. L'association émet dans ce domaine les mêmes réserves que pour la « sortie du statut de déchets » à savoir que le mythe du déchet qui redevient une matière première a ses limites techniques, économiques, psychologiques et éthiques et qu'il convient d'aider en priorité tous les maillons des filières de récupération et de recyclage à se moderniser et à se pérenniser dans un contexte industriel français défavorable et concurrentiel au niveau européen. En 2014, Robin des Bois a travaillé avec des acteurs de la filière plâtre, les collectivités et le Ministère de l'écologie afin de tester dans une région pilote, l'Aquitaine, la mise en oeuvre d'une récupération et d'un recyclage des plâtres anciens issus de l'industrie du bâtiment ou du bricolage domestique. Robin des Bois voit dans cette filière de récupération du plâtre plusieurs avantages dont la lutte contre les décharges sauvages.

Le Comité de suivi du plan national sur les micropolluants dans l'eau s'est réuni une fois ainsi que le Comité PCB et le Comité de pilotage du plan résidus médicamenteux. Dans ces 3 comités Robin des Bois appelle notamment à une réduction à la source des pollutions, à une meilleure traçabilité des rejets à partir des stations d'épuration, à un rebond de la politique française en matière de repérage et de dépollution des sites contaminés par d'anciennes activités industrielles ou artisanales.

A cause du non renouvellement de ses membres et de son président et notamment de la difficulté à nommer deux sénateurs et deux députés, le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire dont l'existence et le fonctionnement sont pourtant obligatoires de par la Loi de 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire a été de facto écarté de toutes les concertations sur la Loi de transition énergétique, sur la gestion des déchets nucléaires, sur la durée de vie des centrales nucléaires, sur l'addition volontaire de radionucléides dans les biens de consommation, sur la radioprotection des travailleurs et des patients en milieu ionisant industriel ou médical. Ce Haut comité collégial est utile bien qu'il soit souvent critiqué par ceux qui n'en font pas partie. Robin des Bois a tout au long de l'année 2014 insisté pour que le renouvellement du Haut comité soit acté, ce qui a été seulement fait début 2015. Pendant la carence du Haut comité, dont un groupe de travail était en train d'aborder le problème de l'ajout intentionnel de substances radioactives dans les biens de consommation et le cas particulier des lampes et phares, une dérogation au principe général d'interdiction a été sans expertise collégiale accordée aux producteurs de ces accessoires à la fin de l'année 2014. Si certains appareils luminescents ne sont plus pour le moment illégaux, ils n'en restent pas moins dangereux et peu écologiques d'autant qu'ils contiennent aussi du mercure. Robin des Bois observe que seuls les cas du thorium et du krypton 85 ont été pris en compte et que les terres rares radioactives employées dans les lampes à basse consommation n'ont pas fait l'objet d'une expertise ni d'une dérogation.

Dans le domaine du nucléaire, l'association a participé à 4 réunions de la Commission Nationale d'Aide dans le domaine radioactif (CNAR) qui étudie les demandes d'aides financières en vue de réduire les risques et pollutions dus à des activités radioactives anciennes (sites pollués au radium notamment) et à deux réunions du Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs. La participation de Robin des Bois à cette dernière instance a été moins assidue que les années précédentes, nos contributions et préoccupations étant de plus en plus souvent négligées. La décision prise en début d'année 2014 en réunion plénière de ne pas soumettre le Fort de Vaujours à une surveillance radiologique sur le long terme a éloigné Robin des Bois de cette instance. Risque de perte de temps et de manipulation. L'Autorité de Sûreté Nucléaire a cédé aux pressions du CEA, pollueur du site. Comme prévu, la décision de l'ASN d'enterrer les risques de Vaujours a été contredite par les associations de riverains et l'ASN s'est enlisée dans un borborygme. Dans le cadre de la préparation de la loi de transition énergétique, Robin des Bois a été auditionné par l'Assemblée Nationale. Il a dans ce cadre été dit qu'une éventuelle sortie du nucléaire, quelles qu'en soient les raisons, réclamera autant d'argent et de ressources humaines que la poursuite des exploitations.

Un(e) représentant(e) de Robin des Bois a participé en tant que membre à 4 réunions du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. L'ANSES joue un rôle essentiel dans le repérage, l'analyse et le porté à connaissance des risques sanitaires dus à l'usage ancien ou à l'introduction sur le marché de produits, substances ou procédés. La présence actuelle au sein du Conseil d'Administration de Robin des Bois et de FNE et d'organisations de consommateurs est importante pour que soit reconnu et défendu l'intérêt général. Il est noté au fil des réunions que les dotations d'argent public en direction de l'ANSES sont en diminution alors que l'institution est de plus en plus sollicitée par ses ministères de tutelle et par les citoyens. Robin des Bois saisit au sein du CA de l'ANSES toutes les opportunités pour réclamer une réforme des pratiques dans le domaine de l'expérimentation animale.

Recyvalor, association regroupant les producteurs de pneus, la grande distribution, la filière garage, l'Etat et Robin des Bois a pour vocation de résorber en 8 ans les nombreux stocks de pneus abandonnés, répartis sur tout le territoire et porteurs de risques sanitaires et d'incendie. Le programme de résorption avance mais a été plombé pendant plusieurs mois par un conflit juridique entre le Ministère de l'Ecologie et les producteurs de pneus, un conflit étranger à la vocation de Recyvalor. Il s'est aplani en fin d'année. Heureusement ! Un stock très important dans le sud-ouest de la France reste à traiter. Robin des Bois est membre du Conseil d'Administration de Recyvalor et dans certains cas chausse ses bottes et va sur les chantiers.

Le cycle de réunions du groupe de travail pour l'élaboration du guide « études d'impact d'opérations de dragage et d'immersion en milieu estuarien et marin » s'est terminé début d'année 2014 et l'ouvrage a été publié en août.

L'association a participé à la réunion plénière du Comité Maritime de Façade Manche-Mer du Nord et au Conseil National de la Mer et des Littoraux. Dans ces instances l'association met en garde sur les excès et les dangers des projets industriels en mer telles les emprises éoliennes. De l'avis de Robin des Bois les risques connexes comme la sécurité du transport maritime, les conflits d'usages avec les pêcheurs, les perturbations et nuisances en phase de chantier d'exploitation et de post-exploitation, les effets de stress sur les ressources halieutiques ne sont pas suffisamment étudiés et pris en compte. Un autre point d'ancrage pour Robin des Bois au sein de ces forums est d'insister sur le pillage de l'estran par les adeptes de la pêche récréative au moment des « marées du siècle » et en tout temps.

Au mois de mars, Robin des Bois a été invité à faire une présentation lors d'une conférence de la Society of Petroleum Engineers (SPE) à Long Beach en Californie. L'association a demandé à l'assistance constituée de professionnels de l'industrie pétrolière d'améliorer ses études d'impacts sur la faune et la flore, de renforcer les plans de maintenance et de démantèlement des installations, de prendre en compte dans les projets d'exploitation les difficultés et risques particuliers dans l'Océan Arctique, de faciliter l'accès du grand public à une banque de données sur tous les accidents survenus sur des plates-formes offshore, de clarifier la gestion des déchets d'exploitation faiblement radioactifs.

Une réunion a été organisée au mois de janvier 2014 par le Ministère de l'écologie afin de préparer la destruction du stock d'ivoire illicite réalisée en février. L'association a également participé à une réunion de concertation du Ministère des affaires étrangères pour préparer la position française lors de la Commission Baleinière Internationale qui s'est réunie à Portoroz en Slovénie au mois de septembre et à une réunion concernant la stratégie européenne de lutte contre le trafic d'espèces menacées.

Site internet

Les cadres technique et graphique du nouveau site internet de Robin des Bois sont terminés et environ 1300 articles ont été intégrés en français et en anglais (communiqués de presse, bulletins, rapports ...). La présentation et l'ordonnancement des contenus faciliteront la lecture et les recherches. Les trois-quarts des textes de présentation des 39 rubriques étaient réalisés à la fin de l'année 2014. La page de présentation de l'association ainsi que le volet « Echoppe » avec paiement en ligne et le module d'inscription pour recevoir en direct les communiqués de Robin des Bois sont les dernières étapes avant mise en ligne durant le 1^{er} semestre 2015. Ultérieurement, les communiqués antérieurs à 2000 et les articles du journal « La Flèche » seront mis en ligne ainsi que des traductions anglaises complémentaires. Le site actuel accueille en moyen 25.000 visites par mois ; 467.000 pages ont été consultées sur l'année.

Administration

En 2014, le Conseil d'Administration de Robin des Bois s'est réuni le 22 février, le 1^{er} mars, le 3 mai 2014 et le 27 septembre. Les membres du Conseil d'Administration reçoivent les communiqués, bulletins et rapports en priorité. Ils sont sollicités en tant que de besoin sur des questions stratégiques et ont été par exemple destinataires du compte-rendu d'une réunion avec des associations opposées aux éoliennes.

Au 31 décembre 2014, 5 personnes travaillaient en tant que salariées chez Robin des Bois, dont un mi-temps. Un contrat à durée déterminée a pris fin en avril 2014. 4 stagiaires d'universités des Etats-Unis d'Amérique ont contribué aux campagnes de l'association ; ces stages sont l'occasion de nouer

des liens pérennes et certaines stagiaires rentrées aux Etats-Unis continuent à nous aider notamment en effectuant des traductions ou des recherches en chinois sur le trafic d'espèces menacées. Un élève avocat a travaillé avec l'équipe durant 6 mois dans le cadre d'un stage rémunéré de fin d'étude. Il a notamment permis un traitement rapide de sollicitations de particuliers et contribué à la rédaction de plaintes et de mémoires devant les tribunaux. Le réseau de bénévoles est un important vivier de connaissances, de compétences et de disponibilité dont Robin des Bois se rapproche en cas de besoin. Les membres du Conseil d'Administration en font partie.

II - Rapport financier

Le bilan de Robin des Bois réalisé par un cabinet d'experts comptable montre un excédent de 13.940 euros en 2014 (cf. annexe 2). La situation financière s'améliore. L'année 2014 a été marquée par le paiement de la dernière annuité du redressement judiciaire (11.416 euros) qui s'est déroulé sur 10 ans. Les entreprises arrivant à terme de leur plan de redressement sont rares ; les associations arrivant au terme de leur plan de redressement sont rarissimes. Les dettes ont diminué de 4.800 euros et atteignent toujours un montant important : 98.000 euros. Près de 16.000 euros correspondent à des dettes fiscales et sociales acquittées début janvier 2015 et 4400 euros à des chèques émis mais non débités au 31 décembre. 33.000 euros correspondent à des emprunts auprès de particuliers membres de l'association. Le loyer reste un poste problématique et constitue presque à lui seul la totalité de la dette fournisseur qui s'élève à 21.000 euros. Il est rappelé que les dettes s'élevaient à 230.000 euros en 2008.

Les recettes ont augmenté de 48.000 euros grâce aux dons et adhésions. Près de 39.000 euros de dons ont été versés par la Fondation Brigitte Bardot, la Fondation Franz Weber et la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour contribuer au bulletin d'information et d'analyses sur la contrebande et le braconnage « A la Trace ». Après avoir authentifié les œuvres de Jacques Martin-Ferrières et d'Henri Martin, son père, une spécialiste des œuvres d'art adhérente de Robin des Bois propose aux acheteurs des tableaux de verser un don à l'association. Cette opération originale et reconduite en 2015 a permis à Robin des Bois d'être destinataire de 1900 euros en 2014. Durant le dernier trimestre 2014, un effort particulier a été réalisé sur les salons pour collecter des dons et adhésions ; il sera développé en 2015, consolidé par le site internet et permettra de se rapprocher ou d'atteindre début 2016 l'objectif de 2000 adhérents.

La deuxième source de recettes provient de la subvention accordée par le Ministère de l'écologie (70.000 euros en 2014 contre 73.000 euros en 2013).

La vente de produits naturels, c'est-à-dire d'huile de jojoba substitut à l'huile de blanc de baleine et d'ivoire végétal substitut à l'ivoire d'éléphant, est en très légère augmentation (+3.900 euros). La certification bio de l'huile de jojoba a été renouvelée.

Le conseil en environnement est en baisse (-15.000 euros) car il n'y a pas eu de prestations exceptionnelles comme en 2014 sur les déchets post-catastrophe. En 2014 Robin des Bois a visité et rédigé les rapports de visite de 6 sites du groupe Séché spécialisé dans la gestion des déchets : Sotrefi à Etupes dans le Doubs, Triadis à Beaufort dans le Jura, Triadis à Rennes, La Dominelais en Ille-et-Vilaine, le centre de stockage de déchets dangereux et le centre de stockage de déchets ménagers et assimilés ainsi que les installations périphériques de Changé dans la Mayenne. Le conseil pour Sita Up a porté sur la gestion de l'amiante, sur la gestion des sédiments de dragage et le démantèlement des navires.

L'association a bénéficié tout au long de l'année d'une aide à l'emploi pour une salariée (14.360 euros).

Les charges ont augmenté de 17.000 euros. Le poste achat de produit naturel a augmenté de près de 10.000 euros. Depuis 2014, Robin des Bois s'approvisionne en huile de jojoba bio directement chez un producteur basé en Arizona, Etats-Unis d'Amérique, biotope d'origine de l'arbuste. Un fût de 210 litres a été livré en toute fin d'année et ne sera commercialisé qu'en 2015 ce qui explique en

partie l'augmentation du montant des achats. Robin des Bois a participé à 16 salons ; les frais sont en augmentation car la location des stands est de plus en plus onéreuse malgré les efforts de négociations entrepris avec les organisateurs.

II – Principales perspectives

Au niveau local et de la vie quotidienne, Robin des Bois va s'efforcer courant 2015 et suivantes de modifier autant que faire se peut certaines habitudes et tendances qui nuisent à l'environnement de tous comme les lâchers de ballons, les déchets toxiques dans et autour des maisons, les décharges sauvages d'amiante et de gravats, le pillage de l'estran par la pêche de loisir. L'association assurera le suivi et la défense des plaintes déjà déposées devant les tribunaux concernant les lâchers de ballons et la perte en mer de conteneurs et va dans la mesure du possible étendre son action judiciaire aux pollutions par hydrocarbures et au trafic illicite d'espèces menacées.

Au niveau national, Robin des Bois va travailler en collaboration avec d'autres organisations contre l'industrialisation de la mer et va en particulier demander un gel des subventions et des procédures administratives des projets éoliens offshore tant qu'une étude d'impact globale ne sera pas réalisée. L'évolution des pratiques de dragage et de gestion des boues de dragage reste un sujet prioritaire. L'équipe va maintenir son travail de veille des découvertes de déchets de guerre et des sites terrestres et aquatiques contaminés par les PCB en vue de la mise à jour de ses inventaires courant 2015 ou 2016. Robin des Bois contribuera à l'amélioration des pratiques dans la gestion des déchets post-catastrophe. Deux représentants de Robin des Bois assureront la participation aux instances de concertation mentionnées dans ce rapport.

Au niveau international, la priorité est donnée au démantèlement des navires et au trafic d'espèces menacées avec la publication des deux trimestriels « A la Trace » et « A la Casse » en français et en anglais. La campagne commune avec des ONG africaines, asiatiques, européennes et américaines contre le commerce de l'ivoire va s'intensifier. Les éléphants, les rhinocéros et les pangolins sont des enjeux de la plus haute importance en 2015 dans la perspective de la prochaine Conférence des Parties de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) qui se tiendra en Afrique du Sud en 2016.

II – Election du Conseil d'Administration

Conformément à l'article X des statuts, les adhérents peuvent postuler au Conseil d'Administration. Aucune candidature n'a été reçue.

Les pouvoirs reçus au siège de l'association sont comptabilisés durant la séance :

Jacky Bonnemains : 25

Vera Weber : 22

Laurence de Bodinat : 14

Nathalie Geismar : 13

Odile Malassis : 10

Emilie Courtin : 10

François Gasnier : 5

Au total 114 pouvoirs sont comptabilisés dont 15 nuls car non nominatifs.

Le Conseil d'Administration est reconduit par consensus et le bureau sera élu en son sein conformément aux statuts.

Après échange entre les participants, approbation des rapports moral et financier, la séance est levée à 17h45, l'ordre du jour étant épuisé.

2 janvier - La fauconnerie et la vraie connerie du PSG
6 janvier - Tchou Tchou pour les éléphants !
9 janvier - 2013 : 1119 navires partis à la casse
14 janvier - *Christos XXII*, le remorqueur qui porte la poisse
16 janvier - Note d'information n°2 Élimination des munitions chimiques syriennes
29 janvier - Note d'information n°3 Élimination des munitions chimiques syriennes
12 février - Sommet de Londres / L'interdiction du commerce de l'ivoire est indispensable pour sauver les éléphants
18 février - *Luno*, un *TK Bremen* à l'envers
20 février - Ce village est en danger
21 février - Raz la boîte
26 février - SOS *Cosette*
27 février - Les 2 boulettes de l'Etat français
11 mars - Stocamine* et Cigéo** dans le même bateau
18 mars - Le Taser pour les soles - n°2
31 mars - 12h45 - Une science trop létale
8 avril - Le poker venteur
14 avril - A la casse n° 35
21 avril - Des milliers d'animaux menacés d'extinction sont partis en fumée
25 avril - Vers un nouveau Tchernobyl ?
30 avril - La pègre du braconnage et de la contrebande à la loupe.
13 mai - Les éléphants menacés par les retraités de la Côte d'Azur
22 mai - Le scandale des lâchers de ballons
2 juin, 9h10 - La France, grande mutilée de guerre
2 juin - L'Europe – un marché libre pour le commerce de l'ivoire ?
4 juin - L'horizon et les plages du D-Day menacés par une zone industrielle
10 juin - Une marée noire et un risque SEVESO seuil haut
11 juin - Note d'information n°4 Élimination des munitions chimiques syriennes
12 juin - Ex usines à gaz et pollutions en Bretagne
16 juin - Le point de vue de Robin des Bois sur l'importation de déchets HCB en provenance d'Australie
19 juin 2014 - Erradium
26 juin - Note d'information n°5 Élimination des munitions chimiques syriennes
30 juin - Les déchets de la télé-réalité
9 juillet - Note d'information n°6 Élimination des munitions chimiques syriennes
22 juillet 2014 - Déchets australiens : divergence Robin des Bois et le Ministère
23 juillet - Non au Discordia
29 juillet - A la casse n°36
29 juillet - A la Trace n° 5
30 juillet - Lâcher de ballon : lettre ouverte au maire de Reims
20 août - Le *Cape Ray* arrive en Europe du Nord
19 septembre - suspension de la chasse à la baleine en Antarctique. 65^{ème} CBI
25 septembre - Le saucisson de Pornichet
6 octobre - Loi de transition énergétique n°1 : Vive les décharges
7 octobre - Loi de transition énergétique n°2 : Le nucléaire s'éclaire à la bougie
7 octobre - Marée noire à Diélette / Flamanville
9 octobre - Déchets nucléaires et risques maritimes
25 octobre - A la Casse n°37
29 octobre - Mystère *Hassan 1* : suite et fin
29 octobre, 12h45 - Ils veulent couler la *Cosette*, ex-*Zanoobia*
29 octobre, 16h - Barrage aux barrages
3 novembre - A la Trace n°6
4 novembre, 16 h TU, 12h en Martinique - Océanisation au large de la Martinique
6 novembre - Attention les yeux ! bis
6 novembre - Ciel poubelle à Berlin
7 novembre 2014 - Berlin : pollution imminente !
12 novembre 2014 - Les affreux du recyclage
17 novembre 2014 - Ebola là
25 novembre - A la Sainte-Catherine, tout bois part en Chine
9 décembre - Suspension d'un dragage dans la baie de La Baule
17 décembre - A l'aide du Bangladesh
24 décembre - Bonnes nouvelles et bonne année
31 décembre - Réfugiés à bord du *Blue Sky M*

Synthèse du rapport du cabinet d'experts comptables.

Montant en euro H.T

BILAN

ACTIF	2014	2013	PASSIF	2014	2013
Actif immobilisé net	16.378	16.870	Fonds propres	-61.120	-75.060
Actif circulant	20.751	11.107	Dettes	98.249	103.037
Total actif	37.129	27.977	Total passif	37.129	27.977

COMPTE DE RESULTATS

RECETTES	2014	2013
Adhésions et dons	73.891	25.849
Subvention ministère de l'écologie	70.000	73.000
Ventes de produits naturels	66.738	62.821
Conseils en environnement	63.006	78.022
Aide à l'emploi	14.360	2.615
Frais avancés dont port pour la VPC	4.631	2.343
Total produits	292.627	244.650

CHARGES	2014	2013
Achats de produits naturels	25.723	14.582
Variation stocks	111	256
Location bureaux et archivages	38.424	38.060
Frais de mission France	22.296	18.577
Frais salons dont location de stands	20.717	16.234
Poste, tel, banques, assurances ...	16.684	15.290
Documentation, iconographie, déco ...	13.263	9.422
Equipements et fournitures	5.288	7.264
Traduction	0	5.875
Prestations services extérieurs	6.407	5.274
Frais conventions internationales	60	2.791
Impôts et taxes	1.271	1.666
Salaires	102.992	100.075
Charges sociales	21.165	22.079
Amortissements et provisions	492	492
Charges gestion courante	100	59
Total charges	275.024	257.996
Résultat exceptionnel	-3662	-11.120
Résultat Net comptable	+ 13.940	-24.465